

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 29

N° délibération : 2026-05-15

Date de la convocation : 18-05-2026

Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026

Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

TARIFS SEJOUR ETE CENTRE DE LOISIRS AU CENTRE YVONNE MARTINOT

Rapporteur : Nicole BARBERY

Exposé des motifs,

Comme chaque année, le pôle EPA organise, pendant les grandes vacances un séjour « activité accessoire » pour des enfants âgés de 7 à 11 ans. Ce séjour se déroulera au centre Yvonne Martinot à Mesnil Saint Père, pour un groupe de 15 enfants du 20 au 24 juillet 2026.

A travers ce séjour, les enfants découvriront la cohésion de groupe, le bien-vivre ensemble et l'entraide, le tout favorisé par la mixité. Les animations prévues se dérouleront essentiellement au Lac de Mesnil et autour du lieu d'hébergement. Le coût du séjour comprenant les animations, l'hébergement, la restauration et l'encadrement s'élève à 350 € par jeune (70 €/jour).

Pour les enfants habitants la ville, leur participation financière sera de 180 € pour la semaine.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF) reconduit en 2026, le dispositif AVE (Aide aux Vacances Enfants) pour les séjours enfants, organisés par des organismes ou collectivités ayant passé convention avec la CAF.

Cette convention signée en 2026 est valable jusqu'en 2029.

Pour ces séjours de vacances, une aide de la caisse d'allocations familiales est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 950 €.

L'organisateur déduit le montant de la participation de la CAF du coût du séjour et le montant est reversé à l'organisateur directement par la CAF.

Barème des aides 2026

Le montant de l'aide est fixé à 70 % du coût du séjour dans la limite de 50 € par jour.

Vu l'avis de la commission Enseignement/Vie Associative/Citoyenneté/Europe du 12 mai 2026

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE FIXER** la participation financière des familles au coût du séjour telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération



Le Maire,
Pascal LANDREAT